L'apôtre des gentils rappelle que le corps humain est composé de parties dissemblables, qui forment cependant un tout harmonieux; il fait ensuite un rapprochement entre ce corps et le corps mystique du Christ, qui est l'Eglige et le corps social qui est l'Etat.

Sur cette base, M. l'abbé Curotte a assis sa magnifique thèse de la nécessité des inégalités et des souffrances que nous résumons

dans le maigre syllogisme suivant :

Dans le corps humain, il y a inégalité des situations, des fonctions de la dignité, du tra ail, de la jouissance.

Cependant, malgré cela, le corps humain se porte bien.

Puisque le corps humain se porte bien malgré cette inégalité pourquoi n'en serait-il pas de même pour l'Église et la société civile?

La santé et le bien-être sont le résultat de la coopération de tous les riembres du corps humain. Si tous les membres du corps social, qui est l'État, coopèrent dans leurs efforts pour le bien commun, il n'en peut résulter que la paix et la prospérité. Mais le sens social demande que le citoyen ne cherche pas d'abord son bonheur personnel mais celui de la société, parce qu'il bénéficie du bonheur général, celui qui entre en société avec l'instinct de l'égoïsme se méprend du tout au tout. Il oublie que ce que chacun fait pour la collectivité est peu de chose, mais que ce que la collectivité fait pour chacun est énorme. Soyons-en bien persuadés : ce que nous donnons à la société est fort peu ; mais ce que nous en recevons est beaucoup; nous avons donc tout à gagner à contribuer pour notre part au bonheur commun, parce que c'est le moyen le plus efficace d'assurer le nôtre.

Faisons résolument, notre part, quelque modeste et effacé que soit le poste que nous occupons. Les hommes ne sont pas égaux, mais ils le sont tous devant la loi du travail. Le travail est l'activité d'une faculté qui tend vers son objet, il est naturel à l'homme parce que l'homme est vivant. C'est à cause du péché que le travail est devenu une loi pénale, parce qu'il s'exerce dans des conditions de souffrance, de luttes et de sacrifices. Il y a

maintenant lutte et pour le corps et pour l'esprit.

L'intelligence de l'homme n'est pas affaiblie, mais elle rencontre plus d'obstacles à vaincre. De même pour l'âme, de même pour le corps ; la volonté n'a plus la même puissance sur les sentiments inférieurs.

Mais notre devoir est d'accepter les décrets d'une loi de souf-

frances, de travail, de luttes et de sacrifices.

A la séance du soir, devant une salle comble, et en présence de Mgr l'Archevêque de Montréal, l'honorable M. Chapais a parlé du rôle social et charitable de l'Église à travers les âges.

J. D.